

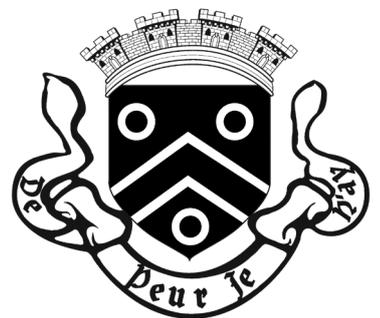


Mon dossier



MOBILITÉ DURABLE :

PRIME À L'ACQUISITION D'UN VÉLO
pour ses déplacements
Domicile / Travail





La Mobilité : un enjeu majeur pour un “Genay demain” naturel et tranquille.



A travers son Agenda 21 et son adhésion au Plan Climat Air Energie de la Métropole de Lyon, Genay s’est engagée à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La municipalité souhaite encourager et faciliter les mobilités douces sur le territoire et la pratique du vélo, particulièrement pour les déplacements domicile / travail.

Par délibération n°2020/58 en date du 24 septembre 2020, le Conseil Municipal de Genay a institué la mise en place d'une subvention à l'acquisition d'un vélo afin de favoriser la pratique des modes actifs pour les déplacements domicile/travail.

Par délibération lors du Conseil Municipal du 13 mars 2025 Genay a renouvelé ce dispositif pour l’année 2025.

Cette aide à l’acquisition d’un vélo s’élève à 50% du prix d’achat TTC dans la limite d’un plafond de 100€ par matériel acheté ou réparé et par bénéficiaire majeur résidant à Genay sans condition de ressources. Un budget de 3 000 € sera alloué à ce dispositif. Le matériel éligible à l’aide concerne tous les types de vélos, destinés à l’utilisation domicile / travail.

BON A SAVOIR

Cette aide s’applique également en cas de rupture de charge : si votre trajet combine plusieurs modes de transport (train, bus...), vous pouvez en bénéficier, sous réserve de remplir les mêmes critères et de fournir les mêmes justificatifs. Par exemple, un habitant de Genay utilisant son vélo pour rejoindre la gare d’Albigny-sur-Saône avant de poursuivre son voyage en train jusqu’à son lieu de travail est éligible à cette aide.





Formulaire de demande de prime



Délibération du Conseil municipal n°DEL2020-058, en date du 24 septembre 2020
La prime ne peut être accordée qu'aux personnes physiques majeures.
Une seule demande pourra s'effectuer par personne dans le cadre du dispositif.

Date de la demande :/...../.....

NOM.....

PRÉNOM.....

Date de naissance :/...../.....

Adresse : 69 730 GENAY

Tel.: Mail :

RIB :

Type de vélo acheté ou réparé pour lequel la subvention est demandée :

.....

Vendeur :

Prix d'acquisition ou de réparation TTC :€

Je soussigné,, déclare que les renseignements fournis et les documents justificatifs sont strictement exacts. Je m'engage à ne pas revendre, dans un délai de trois ans, le matériel objet de la demande de subvention.

Fait pour valoir ce que de droit,

A Genay, le.....
Signature du demandeur

Cadre réservé à l'administration

Prime attribuée :



Pièces à fournir obligatoirement avec la demande



- ▶ Attestation de domicile à Genay (attestation fiscale) ;
- ▶ Engagement sur l'honneur de l'utilisation du vélo pour des trajets domicile / travail ;
- ▶ Certificat de travail de l'employeur ou certificat d'inscription à Pôle emploi ;
- ▶ Facture d'achat ou de réparation acquittée d'un matériel éligible à l'aide ;
- ▶ RIB au nom du demandeur.

Pour plus d'informations **sur rendez-vous :**

Mairie de Genay
BP 71
69 726 Genay Cedex
contact@villedegenay.com

Ouverture

Lundi/Mardi/Jeudi :
8h30-12h et 13h30-17h
Mercredi : 8h30-12h
Vendredi :
8h30-12h et 13h30-16h
Samedi : 9h-11h30

